



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 juin 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 06 17 -12- FONCIER – Garantie d'emprunt sollicitée par ALLIADE HABITAT pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Construction de 18 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération immobilière "Les Terrasses de la Maletière".

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/06/2024
En exercice :	33	
Présents :	25	Affichage de la convocation : 11/06/2024
Pouvoirs :	06	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 21/06/2024
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolar CHAREYRE, Chantal ROCHE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILL Réli GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yoh DUMAS, Sylvain BARCET.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Mme Fatima FERNI M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE		

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

#### EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société EUROPEAN HOMES a initié la réalisation d'une opération immobilière de 49 logements au lieu-dit "La Maletière". ALLIADE HABITAT a réalisé la maîtrise d'ouvrage du logement social prévu dans l'opération "Les Terrasses de la Maletière" pour la construction des 18 logements locatifs sociaux prévus dans le programme. Le transfert partiel du permis de construire a été accordé à cette fin le 11 septembre 2019 à ALLIADE HABITAT.

Le programme de logements locatifs sociaux construits par ALLIADE HABITAT comporte :  
8 logements locatifs en PLUS ;  
6 logements locatifs en PLAI ;  
4 logements locatifs en PLS ;

4 logements sont réservés par la commune de Vaugneray.

Pour financer cette opération immobilière, ALLIADE HABITAT a souscrit, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt d'un montant de 3 990 143 €, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°157142 constitué de 8 lignes de prêts.

Par un courrier du 2 mai 2024, la société ALLIADE HABITAT sollicite la garantie de la commune de Vaugneray, à hauteur de 27 %, de l'enveloppe financière globale de chaque prêt.

Une même demande est effectuée auprès de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (à concurrence de 27 %) et auprès du Département du Rhône (à hauteur de 46 %).

En contrepartie de la garantie d'emprunt apportée par la commune, ALLIADE HABITAT s'engage, dans le cas où elle se trouverait dans l'impossibilité de s'acquitter du remboursement des sommes empruntées, à produire, à la première demande de la commune, une délibération de son conseil d'administration s'engageant à consentir à la commune une promesse d'hypothèque sur les droits réels à naître à l'occasion de la finalisation de l'opération "Les Terrasses de la Maletière", sans que cette disposition soit opposable à la Caisse des Dépôts.

### **A L'ISSUE DE L'EXPOSE**

**VU** le rapport de Monsieur le Maire ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous ;

**VU** les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 2305 du Code civil ;

**VU** le contrat de prêt n°157142 en annexe signé entre ALLIADE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et des Consignations ;

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,***

***Dont le résultat est le suivant :***

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour**

**UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

#### **Article 1 :**

L'assemblée délibérante de la commune de Vaugneray accorde sa garantie à hauteur de 27, 00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 990 143, 00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de la lettre avenant n°148 apportant modification du contrat de prêt n°157 142 constitué de 8 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 077 338, 61 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### **Article 3 :**

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Article 4 :**

Le Maire ou l'un de ses représentants est autorisé à intervenir à la convention portant engagement de garantie à passer entre la commune de Vaugneray et ALLIADE HABITAT, telle que celle-ci est jointe à la présente délibération.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le

22.06.2024

et de la publication en mairie le

22.06.2024

Le secrétaire  
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024 06 17-12 FONCIER- Garantie d'emprunt sollicitée par Alliade Habitat pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations Construction de 18 logements locatif sociaux dans le cadre de l'opération immobilière "Les Terrasses de la Maletière"

Date de décision: 17/06/2024

Date de réception de l'accusé 22/06/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 2024061712\_12

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240617-2024061712\_12-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .3 .3

Finances locales

Emprunts

Garanties d'emprunts

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 12.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20240617-2024061712\_12-DE-1-1\_1.pdf )